



AVENIR DE MASSALIA

REGLEMENT INTERIEUR à conserver

Ce règlement vient en complément des dispositions conventionnelles applicables dans le règlement de l'utilisation des gymnases de la ville de Marseille. Il complète les statuts de l'association. Il doit être adopté sur proposition du Bureau ou du Conseil d'Administration .en cas de nécessité, il peut être modifié par le Conseil d'Administration.

En cas d'erreur ou de contradiction entre un article du présent règlement et les statuts de l'Avenir de Massalia, les statuts font foi.

Il est destiné à organiser la vie au sein de l'association dans l'intérêt de tous. Ce règlement s'impose à chacun et à tous ceux qui sont liés à la vie du club.

Le règlement intérieur est communiqué à chaque nouvel adhérent ou à son représentant légal pour les mineurs, lors de son inscription au club, pour qu'ils en prennent connaissance. Tout adhérent se doit d'accepter et de mettre en application le présent règlement.

L'Avenir de Massalia est affiliée à la fédération Française de gymnastique et à ce titre, elle respecte et applique son règlement.

I. ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

- 1) **Après le premier cours d'essai ou le deuxième entraînement, tout adhérent doit retourner son dossier complet avec fiche dûment rempli et lisible, deux photos d'identité, un certificat médical et régler sa cotisation.**
- 2) Les paiements peuvent être échelonnés : payable en une ou trois fois (qui seront encaissés en septembre, octobre et novembre). Le montant comprend la cotisation, le prix de la licence et de l'assurance. **Aucun remboursement ne sera effectué.**
- 3) **Tout accident survenu lors de l'entraînement** devra être déclaré par les parents ou responsables légaux dans les 24 heures sur site FFG.

II. ORGANISATION DES COURS ET DES STAGES / COMPETITIONS/MANIFESTATIONS/SPECTACLES

- 1) Les **groupes** sont définis par les cadres en fonction du niveau de gym et de l'âge de l'enfant. Chaque gym doit respecter l'affectation dans son groupe de niveau et horaires qui auront été définis en début d'année. Il en est de même pour les compétitions. Les inscriptions aux compétitions (max 4 à l'année) ne se feront que sur proposition des entraîneurs et les dates vous seront communiquées premier trimestre. L'inscription aux compétitions est un engagement à l'année.
- 2) Les horaires des cours sont à respecter aussi scrupuleusement que possible. **L'exactitude sera de rigueur. Tout gymnaste arrivant avec 10 minutes de retard après le début du cours pourra se voir interdire l'entraînement.** En cas de problème ou d'empêchement d'arriver à l'heure, le ou la retardataire devra avertir le responsable d'entraînement.
- 3) Aucun remplacement et aucun remboursement de cours pour toute personne arrivant en retard ou pour toute absence quel qu'en soit la raison ne sera effectué.
- 4) **Les parents accompagnant leur enfant resteront dans le hall d'entrée mais vérifieront la présence d'un responsable.** D'autre part, **les parents ou tuteurs seront tenus d'accompagner les enfants jusqu'à l'entrée des vestiaires avant le début du cours pour s'assurer que la séance a bien lieu. Les enfants mineurs ne peuvent sortir ou partir seuls qu'avec une autorisation écrite des parents ou tuteurs. Nous ne sommes plus responsables une fois l'enfant remis au parent ou tuteur ou accompagnateur.** Seule une autorisation parentale permettra au responsable du club de libérer l'enfant. De plus les personnes non autorisées à venir chercher les enfants devront avoir une décharge parentale et d'une pièce d'identité de la personne nommée et une copie de celle du parent ou responsable du mineur.
- 5) **Nous demandons aux accompagnants des gymnastes de ne pas assister au cours y compris dans les gradins afin de ne pas perturber la concentration des gymnastes y compris baby (un seul parent par enfant dès 3 ans distanciation).** A chaque fin de trimestre, une démonstration de gym sera proposée un samedi matin.
- 6) **Une tenue adaptée à la pratique de la gym (justo uniquement avec short ou leggings, cheveux attachés et sans bijou pour des raisons de sécurité) est exigée durant les entraînements. Lors des compétitions les gymnastes porteront obligatoirement la tenue du club (justo, tee-shirt et veste du club à commander dès octobre auprès du club), sinon pénalités FFG. Pour la baby est un short du club est recommandé ainsi une tenue pour les loisirs. Pour la danse, justo à bretelles, collants t et chignon.**
- 7) Les engagements des équipes ou individuelles sont payants et le non-respect du nombre de participants dans une équipe entraîne sa disqualification et une amende. Le respect des autres étant une des qualités du gymnaste, une non-participation en serait un manquement important. **Toutefois, dans le cas d'un forfait non justifié les frais d'engagement et l'amende seraient alors à la charge des parents.**
- 8) Ces absences dites exceptionnelles devront être signalées rapidement à l'entraîneur, afin de tirer forfait dans les délais de 15 jours avant la date de la dite compétition. N'oubliez pas de vous faire établir un certificat médical par votre médecin afin d'annuler la participation, sinon pas valable pour FFG.
- 9) Pour la participation aux compétitions, les familles accompagnent les gymnastes par leurs propres moyens.
- 10) Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés. Veuillez laisser les objets de valeur à la maison.
- 11) Le gymnase nous est prêté par la mairie. Quand nous sommes prévenus à l'avance d'une annulation nous vous en informons sur le panneau d'affichage ou par téléphone. Cela implique aussi que nous devons respecter le règlement intérieur du gymnase de la ville.
- 12) Il faut respecter le matériel mis à disposition par la mairie et par celui du club. Les gymnastes devront aider à la mise en place et au rangement du matériel.
- 13) Pour des raisons de sécurité, durant les entraînements bijoux ou autre port y compris téléphone portable, tablette ... ne sont pas admis dans la salle d'entraînement. Le club ne peut en aucun cas être responsable des objets oubliés, détériorés ou volés dans l'enceinte du gymnase ou celui de compétition, les allées venues, les vestiaires ou autres lieux sont strictement interdits sauf pour motifs sérieux et avec l'autorisation de l'entraîneur.
- 14) Prévoir une bouteille exclusivement d'eau pour les entraînements et les compétitions.
- 15) La communication se fait tout d'abord en lisant le panneau d'affichage, ensuite par un mail quand nous avons les adresses, un papier distribué au licencié, facebook par le groupe privé et sur la page du club

III) MODALITES FINANCIERES

- 1) Les stages seront réglés d'avance au plus tard le 1er jour. En cas de défection, aucun remboursement ne sera effectué.
- 2) Toute année commencée est entièrement due, elle reste acquise au club quel qu'en soit la raison, aucun remboursement ne sera effectué. Toutefois, chaque dossier sera étudié avec bienveillance, en fin d'année gymnique, par les membres du bureau.
- 3) En cas de cours annulés pour cause de compétitions ou autre, ces heures ne donnent aucun lieu au remboursement ou remplacement.
- 4) Le bureau fera office de conseil de discipline et statuera tout manquement du présent règlement par l'un des adhérents

Règlement intérieur voté le 9/03/2019 par le bureau